

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

14 Relations internationales - mandat spécial - Marl

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
37

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans un courrier daté du 25 février 2013, le Maire de Marl a invité le Maire de Creil à participer aux célébrations de l'unité allemande organisée dans sa ville, du 1^{er} au 3 octobre 2013.

Monsieur le Maire de Creil souhaite répondre favorablement à cette invitation.

Conformément à l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les frais engagés pour ce déplacement à Marl seront remboursés sur présentation d'un état de frais.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à :
 - Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
 - Madame Danièle CARLIER
 - Monsieur Jean-Claude CABARET
 - Madame Mathilde BOUKHELIF
 - Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU



maintenant !

- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,
Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 juin 2013,
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, madame Danièle CARLIER, monsieur Jean-Claude CABARET, madame Mathilde BOUKHELIF, monsieur Serge BERNARD-LUNEAU.

Article 2 : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUIL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le ... 2/07/13

CREIL le... 2/07/13.....

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

